

La Revue Nationale

Organe
de la Société
Saint-Jean-Baptiste
de Montréal

SOMMAIRE

	PAGES
<i>Le Glossaire du Parler français au Canada</i> Abbé Elie-J. Auclair	293
“Nous avons foit un beau voyage” René Guénette	298
Les Conférences populaires — L'enquête de notre revue	303
La femme et le Code civil (suite et fin) Wilfrid Deschênes	305
Quels provinciaux nous sommes! Jules Ledoux	310
In Memoriam Joseph-R. Poirier	La Direction 312
Bibliographie — <i>L'Almanach de la langue française</i>	313
Nos chefs de sections et de comités régionaux....	314
Sommaire du Tome XII	318

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

Fondée en 1834

Conseil général

Aumônier général: Mgr l'ARCHEVEQUE DE MONTREAL.

Assistant-aumônier général: M. OLIVIER MAURALT, p.s.s., supérieur de l'Externat Saint-Sulpice, 1000, bd Crémazie est.

Président général: GUY VANIER, C.R., 57, rue Saint-Jacques ouest.

1er vice-président général: AIME PARENT, trésorier de la ville de Verdun, 21 avenue Galt, Verdun.

2e vice-président général: Ernest BROSSARD, gérant de banque, 410, rue Beaubien est.

Secrétaire général: V.-ELZEAR BEAUPRE, I.C., professeur, 3732, rue Saint-Hubert.

Trésorier général: J.-ALBERT BARITEAU, LL.L., notaire, 1609, rue Maisonneuve.

Honorable F.-L. BEIQUÉ, sénateur, 112, rue Saint-Jacques ouest.

Sir Hormisdas LAPORTE, industriel, 1016, rue Dorchester ouest.

J.-C. BEAUCHAMP, administrateur, 551, rue Cherrier.

J.-Victorien DESAULNIERS, directeur-gérant, 55, rue St-Jacques ouest.

J.-Ovila MOQUIN, douanier, 139, rue Saint-Thomas, Longueuil, P.Q.

Alfred BERNIER, voyageur de commerce, 48, rue Hazelwood, Outremont.

Alphonse PHANEUF, optométriste, 1767, rue Saint-Denis.

Louis POULIOT, employé civil, 10639, rue Laverdure, Ahuntsic.

Maurice TESSIER, professeur, 2051, rue Moreau.

Chef du secrétariat: Alphonse de la ROCHELLE, notaire.
Bureau No 1, Monument national. Tél: LAncaster 4364.

Organisateur et propagandiste: T.-Auguste POUPART.
7125, rue Christophe-Colomb. Téléphone: CALumet 8284-W.

CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

La Caisse Nationale d'Economie — la Caisse de Remboursement — le Monument national — la Société Nationale de Fiducie — la Société Nationale de Colonisation.

La direction de la *Revue nationale* ne s'engage pas à rendre les manuscrits non insérés.

Elle laisse aux auteurs la responsabilité des idées émises dans leurs articles.

La REVUE NATIONALE est éditée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 1182, rue Saint-Laurent, et imprimée par "L'ECLAIREUR" Inc., imprimeurs-éditeurs, 1723, rue Saint-Denis. Tél: HArbour 8216.

AVEC LES COMPLIMENTS
DE LA

Brasserie Molson

LIMITÉE

Etablie en 1786



*Compagnie
d'Assurance sur la Vie*

"La Sauvegarde"

MONTREAL

NARCISSE DUCHARME, Président

Tél : LAncaster 7700-3378

LA CIE J. & C. BRUNET Limitée

PLOMBERIE — COUVERTURE — ELECTRICITE — CHAUFFAGE

1095, BOUL. SAINT-LAURENT

MONTREAL

Il n'avait pas prévu . . .

la crise, les créances différées, et son compte courant fut sans couverture suffisante.

Il importe de vivre en sécurité et le moyen le plus sûr pour l'homme d'affaire, c'est de maintenir un compte courant très garni.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège Social — Montréal

EXIGEZ la marque "AUBRY" sur vos ustensiles de cuisine; ils sont reconnus pour avoir une très grande durabilité et nos cinquante-six années d'expérience les placent parmi les meilleurs sur le marché. — En vente chez les principaux quincailliers.

A. AUBRY & FILS, LIMITEE 2340, DE LORIMIER
MONTREAL.

Maison fondée en 1874. — Incorporée en 1914.

INCOMPARABLE POUR TARTES !

15¢ la boîte —
suffisant pour 4 Tartes



Refusez
toutes
imitations



Garniture de Tartes

(Pie Fillings)

"Meadow-Sweet"

CITRON, ANANAS, FRAISES, FRAMBOISES, ORANGES, CERISES.
Fabriqué Par Meadow-Sweet Cheese Mfg. Co. Limited, Montreal.

Encouragez nos annonceurs

Ecole Technique de Montréal

200, RUE SHERBROOKE OUEST
Fondée par le Gouvernement Provincial

ORGANISATION DES COURS

Cours réguliers

- a) Techniques (3 années)
b) Métiers (2 à 3 années)

Cours abrégés

Mécaniciens d'autos (2 à 6 mois)

Cours d'Apprentissage

Imprimerie (3 années)

Cours du soir

Nombreux Cours libres

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Capital versé et réserve, \$14,000,000

Actif, plus de \$153,000,000

LA GRANDE BANQUE DU CANADA FRANÇAIS

271 succursales au Canada dont

228 dans la province de Québec

Nos ressources sont à votre disposition

NOTRE PERSONNEL EST A VOS ORDRES

Tél.: CALumet 4168

Membre de la Section Saint-Edouard

J. A. ST-AMOUR Ltée, ENTREPRENEURS ELECTRICIENS

Assortiment complet d'accessoires électriques.

La Croix du Mont-Royal est une preuve de l'excellence de notre travail.
6579, rue SAINT-DENIS - - - MONTREAL

Succursale: SAINT-HYACINTHE

Tél : AMherst 2001

Cie de BISCUITS AETNA Limitée

1801, AVE DE LORIMIER

MONTREAL

Membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, abonnez vos garçonnetts et vos fillettes à la revue illustrée qui en fera des patriotes

L'OISEAU BLEU

Abonnement annuel: Canada et Etats-Unis, 50 sous.

1182, RUE SAINT-LAURENT

MONTREAL

Encouragez nos compatriotes

80% de vos clients jugent votre maison d'après
votre papeterie et vos imprimés.

Nous sollicitons votre patronage strictement sur les
qualités de nos travaux, et sur notre habileté à vous
bien servir dans toute l'acception du mot. :: ::

L'ECLAIREUR, INCORPORÉE

Imprimeurs — Editeurs — Papetiers

DEUX ÉTABLISSEMENTS

BEAUCEVILLE

MONTREAL

K. G. SATISFACTION GARANTIE Tél: BELair 0408

ERNEST MEUNIER

Membre de la section Saint-Jean-Baptiste No 13

TAILLEUR FASHIONABLE

994 est, RUE RACHEL - - - MONTREAL

Près du Parc LaFontaine

DAMIEN BOILEAU, AIME BOILEAU, ADRIEN BOILEAU.
Président et Gérant Vice-Président Secrétaire-Trésorier
Outremont Outremont
Tel: ATLantic 4279 Tél: ATLantic 3308

DAMIEN BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Spécialité: Edifices Religieux

EDIFICE "TRUST & LOAN", 10, RUE SAINT-JACQUES EST
Téléphone: HARbour 4858 MONTREAL

Ne négligez pas vos yeux



c'est un
bien qu'on
ne perd
qu'une fois

Examen de
la vue

Lunettes
élégantes,
etc.

A.-I. PHANEUF

Optométriste-Opticien

1767, rue Saint - Denis

Téléphone: HARbour 5544

U. Boileau, E.-N. Boileau,
Prés.-Gén. Sec.-Trés.

ULRIC BOILEAU, Limitée

ENTREPRENEURS
GÉNÉRAUX

Spécialité: Edifices Religieux

4869, rue Garnier

MONTREAL

Bureau: Tél: CHerrier 3191-92

LA REVUE NATIONALE

Le Glossaire du parler français au Canada

(Ecrit pour la *Revue nationale*)



L'ACTION catholique de Québec annonçait, le samedi 11 octobre 1930, l'apparition en librairie, depuis longtemps attendue, du *Glossaire du Parler français au Canada*, qu'on a achevé d'imprimer, à l'*Action sociale, limitée*, le 30 juin 1930. Je me défends tout de suite, dans cette courte étude préparée pour la *Revue nationale*, de vouloir jouer au savant et dire du neuf. Je n'ai guère la compétence de le faire d'abord et puis j'aurais mauvaise grâce à essayer d'innover à ce propos, alors que tout a été dit et bien dit, sur l'importance et l'opportunité de cette publication, par les préfaciers du volume eux-mêmes, MM. Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion, et aussi par M. l'abbé Aimé Labrie, à ce moment président de la *Société du Parler français*, dans le solide travail qu'il lisait, à la séance solennelle de cette société, à Québec, le 6 février 1929 (1). Mon intention est plus modeste. Je voudrais simplement, en empruntant sans respect humain et largement aux lettrés et écrivains susnommés, attirer l'attention de nos lecteurs de la *Revue* sur ce beau livre qu'est le *Glossaire*, l'un des plus importants sans doute, et l'un des plus utiles, qui soient parus chez nous depuis longtemps.

C'est un beau livre, ai-je dit, et cela est vrai pour sa forme extérieure et pour son apparence et davantage encore pour ce qu'il contient. Il ne compte pas moins de sept cent neuf pages, à part les vingt premières marquées de chiffres romains. Tandis que celles-ci nous donnent la préface, une claire indication du "maniement" du volume et enfin la bibliographie des ouvrages consultés, les sept cents autres alignent, sur deux colonnes, selon l'ordre alphabétique naturellement, le texte de la savante et si complète compilation qu'est le *Glossaire*. L'impression, nette et claire, fort bien venue et de lecture facile, fait sûrement honneur aux éditeurs et aux typo-

(1) Voir le *Canada Français*, livraison de février 1929.

graphes de l'*Action sociale*. Quant au contenu du volume, voici, d'après les sous-titres qu'on trouve à la page de garde, en quoi il consiste: 1o Les mots et les locutions en usage dans le parler de la province de Québec et qui ne sont pas admis dans le français d'école — 2o La définition de leurs différents sens, avec des exemples — 3o Des notes sur leur provenance — 4o La prononciation figurée des mots étudiés. En quatre lignes, cela dit tout. Oui, c'est un beau livre, riche de matière assurément!

Un *Glossaire*, nous explique-t-on, c'est, d'après Littré, un dictionnaire des mots anciens ou peu connus d'une langue, qui ont besoin d'être expliqués par des gloses ou par des expressions courantes et usuelles. Par extension, on donne aussi ce nom de *Glossaire* à un dictionnaire où sont consignés tous les mots, toutes les locutions, toutes les tournures, employés dans le langage courant et que méconnaît la langue littéraire. Le *Glossaire du Parler français au Canada* est de cette seconde manière.

Un ouvrage de ce genre suppose nécessairement de longues et patientes recherches. Je me souviens des commencements de la *Société du Parler français* à Québec en février 1902. L'un des plus actifs ouvriers de l'oeuvre fut, je pense, le regretté abbé Alfred-Stanislas Lortie, qui avait été mon compagnon d'étude à Rome et avec qui je suis resté en relation jusqu'à sa mort arrivée en août 1912. Que de fois, il me parla de sa chère *Société*, du *Bulletin* qu'elle publiait et dès lors de l'entreprise du *Glossaire* canadien-français. "Cela prendra du temps, me disait-il, mais nous y arriverons!" Il faisait confiance à ses collègues, à M. Rivard entre autres, depuis devenu juge, et à tous les laborieux de son entourage. Comme il avait raison! Lui-même, ce n'est un secret pour personne, il s'est tué à la tâche et il est mort à quarante ans avant d'avoir donné toute sa mesure. Mais, je constate avec une joie profonde que son nom n'est jamais oublié à Québec quand on parle d'action catholique, d'organisation sociale, d'oeuvre de presse et aussi du *Glossaire*.

C'est en 1902 donc qu'on commença à compiler les matériaux du savant ouvrage qui vient de paraître. Il y a de cela vingt-huit ans. "Au début, écrivait récemment l'abbé Labrie, les membres de la *Société du Parler français* apportaient à chaque réunion régulière du lundi une liste d'expressions populaires, recueillies au hasard de leurs souvenirs. Ils se sont vite aperçus, vu leur nombre restreint, qu'ils allaient faire une oeuvre très incomplète. Ils ont pris alors le parti de recourir à des correspondants. Ces correspondants, au

nombre de plus de deux cents, distribués dans toutes les parties du pays, exploraient chacun leur région, notaient les mots, les acceptions, les prononciations caractéristiques, dressaient les listes d'expressions entendues, établissaient même des lexiques locaux. Ils fournissaient ainsi au comité d'étude de la *Société des matériaux* si nombreux qu'un seul explorateur n'aurait jamais pu en recueillir autant. Le travail que nous présentons au public, nous disent les préfaciers, repose sur plus de deux millions d'observations ainsi faites et qui couvrent tout le territoire de la province de Québec." L'on voit, par là, quelle garantie de compétence spéciale et de probité intellectuelle nous offre ce dictionnaire de notre langage canadien. Il n'est guère besoin d'insister.

Les principaux ouvriers de ce long et patient labeur ne prétendent pas avoir atteint la perfection. Ils nous le confessent eux-mêmes avec une modestie qui les honore. "Un premier essai dans un genre presque inexploré, disait l'abbé Labrie dans son discours du 6 février 1929, suppose des lacunes inévitables." "Mais, ajoutait-il, tel quel notre *Glossaire* rendra de réels services: il fournira à l'étranger le moyen de mieux juger notre langue, et, à nous, celui de la perfectionner." Voilà qui me paraît, à moi aussi, fort juste. Il n'est que de parcourir des yeux le volume, même rapidement, pour s'en convaincre.

"Le langage de notre peuple, disait encore l'abbé Labrie — après avoir d'ailleurs cité de nombreux exemples — est sensiblement le même que celui du français populaire de France. Il a, en moins, l'argot, et, en plus, des termes qui nous sont propres. Il n'est pas exagéré de dire qu'une bonne moitié des mots dont se servent nos gens du peuple figurent dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Des autres, environ la moitié, soit à peu près cinq mille, apparaissent dans le *Glossaire* pour un vice de prononciation. Correctement prononcés, ils sont de la plus pure langue littéraire. Le reste est formé de vieux mots français mis au rancart, d'expressions patoises de l'est et du nord de la France, de quelques termes sauvages, de canadianismes et d'anglicismes nombreux, guère plus peut-être que ceux qui émaillent le français moderne de la mère-patrie . . ."

"Beaucoup de ces vocables, ajoutait-il plus loin, sont ridés par le temps, mais nous y tenons comme à des reliques. Ce serait un crime de jeter aux orties ces bons vieux mots français et leurs *petits frères en sabots*, ces termes savoureux de patois, émigrés avec nos ancêtres et qui ont servi à l'expression de toutes leurs joies comme de toutes leurs tristesses. Ce sont ces mots, disait M. Rivard en 1912,

sortis du vieux terroir comme autant de fleurs champêtres nées de la glèbe, qui nous ont conservé ce parler cher à nos lèvres, le seul qui convienne à l'expression de notre conscience nationale, et c'est la gloire immortelle de nos pères de nous avoir légué, avec la langue française classique, les sources fécondes ou celle-ci puise ses sucres les meilleurs."

Voilà ce qu'il faut bien montrer aux étrangers qui nous accusent, d'ailleurs sans preuves et plutôt par préjugés, de parler patois ou de nous exprimer en un français corrompu et inférieur. À cela, il n'y a pas de doute que le nouveau *Glossaire*, manié avec intelligence, pourra largement contribuer.

Il nous aidera aussi puissamment, et c'est peut-être plus important encore, à nous perfectionner nous-mêmes dans notre manière de parler, en nous fournissant des armes pour combattre ce que l'abbé Labrie, avec beaucoup d'autres, appelle les trois grands maux dont souffre notre langue populaire au Canada: les anglicismes, les termes impropres et la mauvaise prononciation.

"Des anglicismes nombreux — je cite encore l'abbé Labrie — se sont introduits dans notre parler. Faut-il s'en étonner? C'est la rançon de la défaite. Les lois criminelles et la procédure anglaises firent pénétrer, dans les années qui suivirent la cession, les termes étrangers à notre langue dans nos prétoires. Le gouvernement constitutionnel, inauguré en 1791, nous venait d'Angleterre avec des expressions auxquelles on ne connaissait pas ici d'équivalents. Pour se tirer d'affaire, on faisait une traduction littérale, souvent plus anglaise que française. Nous étions pauvres, les Anglais étaient riches. Ils accaparèrent le commerce et l'industrie. Leurs marchandises, portant des étiquettes anglaises, colportèrent à leur façon les vocables étrangers à travers nos villes et nos campagnes. Ajoutons que le snobisme ou les relations nécessaires avec les nouveaux venus nous amenèrent à porter bien des atteintes à notre intégrité linguistique."

Telles sont, en effet, les raisons historiques de la pénétration des anglicismes dans notre parler populaire. Plus que jamais, de nos jours, il nous convient de combattre cette invasion et de la combattre, si j'ose dire, par une action soutenue qui ait des effets rétroactifs. Déjà, les divers travaux d'Arthur Buies, de Louis Fréchette, d'Alphonse Lusignan, de Napoléon Legendre, de Jules-Paul Tardivel et, plus près de nous, de l'abbé Etienne Blanchard et des excellents maîtres de la *Société du Parler français* ont accompli une

bonne besogne. A l'aide du nouveau *Glossaire*, il semble que tout le monde désormais y pourra donner la main.

Pareillement, le *Glossaire* nous viendra évidemment en aide pour nous guérir de notre indigence de mots propres ou de cette faiblesse de l'impropriété des termes qui nous afflige tous. A défaut du terme juste, que de fois nous nous rabattons sur des mots vagues, *chose, machine, affaire!* Je pourrais raconter à ce sujet l'histoire savoureuse d'un nouveau curé, d'ailleurs homme assez âgé, ancien professeur de collègue, pourtant instruit, qui, voulant meubler sa maison, s'escrimait chez les marchands de Montréal à demander toutes sortes de *choses* et d'*affaires* qu'il n'arrivait pas à nommer par leur nom. "Diable de langue française, s'exclama-t-il soudain, que c'est donc difficile de la parler!" On peut estimer qu'en se familiarisant avec le *Glossaire* — et aussi sans doute avec le dictionnaire usuel — on saura vite faire des progrès sensibles, ce qui est, certes, bien souhaitable et bien désirable.

Enfin, il y a la mauvaise prononciation, trop générale chez nous, de ceux que le Père Lalande appelait naguère "les bouches molles", dont, à coup sûr, le nouveau *Glossaire* pourra nous faciliter la diminution sinon l'épure complète. Mais cela ne viendra pas tout seul. A l'étude des mots et de la façon de les dire, que le *Glossaire* met à la portée de tous, il faudra joindre ou mieux faire précéder le souci de bien prononcer. Là-dessus, nos gens de la classe dirigeante ont bien des négligences à se reprocher. La plupart du temps, ils savent mieux, et c'est volontairement, bien que plus ou moins consciemment peut-être, et par la force de la mauvaise habitude, qu'ils pèchent contre la langue et sa juste prononciation. Le *Glossaire* en mains, ils n'auront plus d'excuses vraiment.

Saluons donc avec respect et beaucoup de gratitude les auteurs du nouveau *Glossaire du Parler français au Canada* et félicitons-les hautement. Ils ont bien mérité de la patrie en se donnant ainsi pendant tant d'années au service de Sa Majesté la langue française, selon le beau mot du regretté sir Lomer Gouin. Les générations qui viendront après la nôtre leur seront redevables de parler mieux que nous la belle langue de nos pères. Les circonstances historiques adverses dans lesquelles nous nous sommes débattus jusqu'ici seront bientôt complètement choses du passé, espérons-le. Procurons-nous le nouveau *Glossaire*, étudions-le, consultons-le en toute occasion de doute, et nous parlerons mieux, ce qui veut dire que nous serons encore plus dignes de notre ascendance et de nos plus chères traditions.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR,
de la Société Royale du Canada

“Nous avons fait un beau voyage”



LES LECTEURS de la *Revue nationale* n'ignorent pas que le *Pacifique Canadien* organise chaque année depuis six ans sous les auspices de l'Université de Montréal un voyage de trois semaines dans les provinces du Canada à l'ouest de la nôtre. Ce voyage a toujours lieu en juillet. On pourrait croire, comme cela est fort souvent arrivé au cours de notre randonnée à travers le Canada, que les voyageurs se recrutent surtout parmi les professeurs et les étudiants de l'Université de Montréal. Il y a bien parmi eux quelques professeurs et quelques étudiants, mais ce n'est pas en fin de compte la raison pour laquelle on appelle cette excursion trans-Canada "Le Train de l'Université de Montréal", *University of Montreal's Tour*. C'est parce que l'Université accorde son patronage à l'excursion. Pour la compagnie ferroviaire qui l'organise, c'est une aubaine. Le prestige de notre université est considérable dans les provinces soeurs, surtout depuis que là-bas on a eu l'occasion d'entendre et d'applaudir Mgr Piette, M. le chanoine Chartier, M. Edouard Montpetit.

Cette année, c'est à M. Victor Doré, président de la Corporation scolaire de Montréal et professeur à l'Université, qu'échut la responsabilité d'être le Mentor des soixante-quinze excursionnistes que nous étions. Mais pour les voyageurs, ambassadeurs officieux auprès de leurs frères des autres provinces et de leurs autres concitoyens, de leurs compatriotes restés au pays natal, quel excellent interprète devait être pour eux M. Doré! Il s'est déjà taillé une si vigoureuse personnalité dans le monde intellectuel de notre ville! M. Doré a de la culture, une phrase élégante, la voix sympathique, le geste convaincant. De plus il aime profondément sa province. L'honorable M. David avait été lui aussi là-bas un porte-parole goûté et applaudi. Confier à M. Doré le soin de traduire tout au long du voyage notre joie de voir tant de vigoureux compatriotes prolonger par tout ce pays l'oeuvre de civilisation catholique et française inaugurée dans notre province, lui laisser la tâche de traduire devant des auditoires d'élite notre émerveillement au contact de la splendeur, de la variété, de la richesse de la nature canadienne, c'était mettre en évidence cet aspect de la psychologie de notre race, à savoir que nous naissons orateurs et que nous pourrions devenir

poètes, ce qui est bien le contraire de l'aphorisme latin bien connu *Nascuntur poetae, fiunt oratores.*

À titre de directeur spirituel du voyage, l'Université délègue également un prêtre de ses professeurs. En juillet dernier, c'était le Père Forest, un dominicain du couvent de Notre-Dame de Grâce, doyen de notre faculté de philosophie. On devine aisément le péril d'une telle tâche. Le directeur spirituel ne saurait être un homme rigide, sévère, étroit. Au cours d'une randonnée si gaie et avec un groupe de voyageurs si divers — il y a des clercs et des laïques, il y a des hommes et des femmes, il y a des personnes âgées et des écoliers, il y a des veufs et des demoiselles qui ne sont plus jeunes — des sympathies se présentent, se créent et se fortifient. Bientôt il se noue de légitimes intrigues amoureuses. Il est inutile de dire qu'un directeur spirituel trop farouche risquerait vraisemblablement de briser des idylles prometteuses. Notre Père Forest était indulgent. C'est en plus un homme fort cultivé. Sa situation dans le monde universitaire le dit assez. Sa doctrine qui ne cesse jamais d'être orthodoxe est aérée. Dieu! qu'il fait bon d'en vivre! Les nouveautés sociologiques dont lui font part ses interlocuteurs, ne commencent pas par l'effrayer tout d'abord. L'imprévu de la confiance, son étrangeté même ne le font pas d'abord se cabrer. La bonté qu'il a plein les yeux et le coeur facilite les ouvertures de coeur. Il écoute d'un esprit sympathique ce qu'on lui dit. Il le comprend sans effort. Son premier geste, c'est d'applaudir à la générosité du dévouement qu'il a tôt fait de deviner chez son confident. Puis si la sociologie de son interlocuteur lui paraît entachée d'erreur, il la corrige, l'épure. Elle peut être d'exécution prématurée. Il essaie de l'adapter aux circonstances et de la rendre assimilable à notre époque. On sent tout de suite chez cet homme qu'il a le sens des réalités. Il ne voudrait pas pour tout l'or au monde donner dans un dangereux traditionalisme, paradis des encroûtés, des obstinés, des paresseux sinon des lâches. Son état de vie par ailleurs, ses études, son tempérament, tout cela l'éloigne évidemment des fauteurs de troubles, de ces esprits brouillons qui veulent tout détruire sans avoir cependant songé à rebâtir. Non ce que le Père veut et ce que toute une jeunesse de chez nous veut avec lui, c'est une évolution heureuse, mais dans le sens de ses traditions, de notre groupe catholique et français.

Un voyage comme celui que nous avons fait en juillet dernier est inoubliable. La géographie des provinces de l'ouest est si grandiose et si variée, la vie des nôtres établis dans ces régions si attachante.

Notre pays est vraiment un beau pays. Il y a de tout chez nous, des forêts à perte de vue et des plaines sans limites, des montagnes altières et effrayantes, d'autres modestes et bonnes, des lacs grands comme la main et d'autres vastes comme la mer, des rivières grises et paresseuses, d'autres blanches et courroucées, du bois, des mines, des pêcheries.

Les prospectus de voyages que nous envoient les compagnies de chemin de fer canadiennes ne tarissent pas d'éloges sur la majesté des Rocheuses, la grâce du Lac Louise, la magnificence de Banff, le charme de Vancouver et de Victoria. Les Rocheuses! Oh! Je ne saurais mieux en parler que de rapporter ici ce que j'en écrivais dans une chronique de voyage envoyée au *Canada* au lendemain de nos multiples excursions sur les routes qui les ceignent. "Leur tête est altièrre, leurs versants sont abrupts, leur aspect est farouche. Et puis, elles sont si serrées les unes contre les autres. Elles se pressent au point qu'elles nous écrasent et nous confondent avec l'infini. Tantôt, elles affectent la forme d'une pyramide. D'autres fois, on croirait revoir les temples sombres, trapus et vastes des peuples anciens. Ici, c'est un immense buffet d'orgue, là une cathédrale aux contreforts inébranlables, plus loin le château féodal d'un seigneur inhumain et invincible, comme ceux que l'on voit sur les bords du Rhin, quand on va de Cologne à Mayence. Mais quel âge ont ces montagnes? Et qui les a bâties? Ne serait-ce pas ces Titans dont on dit qu'un jour ils voulurent escalader le ciel? Des neiges éternelles couronnent leur tête ou s'engouffrent dans des crevasses béantes. Quand le soleil joue avec les nuages, il les colore de teintes roses ou vert foncé. De grands sapins masquent leurs flancs très loin, très loin, là-haut. Mais subitement, comme lassés de leur ascension, ils s'arrêtent et laissent apercevoir d'immenses champs de pierre. D'autres continuent de grimper cependant. Ne seront-ils pas pris de vertige? Seule, parce qu'elle les épouvante, la sculpture bizarre et tourmentée des rochers de la crête les empêche de monter plus haut. Les neiges ont aussi leur histoire. Ce sont elles qui allaitent les torrents écumeux qui viennent des montagnes alimenter les rivières et les lacs de la vallée ou du ravin. Torrents irrésistibles. Ils se frayent un chemin à leur volonté, à travers le roc le plus revêche. Le caprice de leurs méandres magnifie et définit leur puissance. L'homme le plus désabusé ne saurait ne pas s'extasier devant leur beauté virginale et sévère.

Et c'est à travers cette grandiose et sublime nature que l'homme a pu se frayer une route qu'il parcourt aujourd'hui en chemin de

fer ou en automobile et dont Banff la superbe est une des ravissantes étapes. Mais que de difficultés l'homme a dû surmonter. Le combat qu'il a livré à la nature dans ces régions a quelque chose de gigantesque. Seuls des héros de la trempe d'Hercule ont pu l'entreprendre. Leurs fructueux efforts ne sauraient attendre de l'histoire qu'une admiration éternelle. Les siècles estomperont-ils tant de courage? L'homme est oublieux. Il perd vite le souvenir de la patiente volonté des pionniers. N'ayons crainte. Ce sont les Rocheuses elles-mêmes qui gardent leur mémoire. Leurs noms, comme elles, sont impérissables."

Les Canadiens français ne voyagent pas encore beaucoup. Ils sont depuis longtemps accoutumés de penser qu'ils ne sont vraiment chez eux que dans la province de Québec, de Gaspé à Hull, alors que de droit ils sont aussi chez eux à Halifax, à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver. Et de fait, pour peu que nous voyagions, nous rencontrons des Canadiens français dans tous les coins de cet immense pays, surtout dans l'Ouest. Le nom des villes où ils comptent pour un bon nombre là-bas est connu, Saint-Boniface, Edmonton, Gravelbourg. Cette ville de Mgr Villeneuve n'étant pas comprise dans l'itinéraire du voyage, nous n'en pouvons parler pertinemment. Les nôtres que nous avons pu coudoyer, avec qui nous avons pu fraterniser, auprès de qui nous avons pu nous renseigner, sont ceux de Saint-Boniface et d'Edmonton. Je n'entends pas redire ici ce que tout le monde sait, à savoir que les Canadiens français ont recommencé dans l'Ouest la vie du Québec, qu'ils se sont groupés comme ici en paroisses, qu'ils ont bâti à l'ombre du clocher toutes les oeuvres qui pouvaient assurer la survivance de leur langue et de leur âme française, écoles, collèges, journaux, celles aussi qui pouvaient opérer le soulagement et la guérison de leurs frères éprouvés, hôpitaux, orphelinats, crèches. Une de nos plus agréables impressions de voyage à la vérité, ce fut de constater à Saint-Boniface par exemple combien l'armature sociale des nôtres y est solide, combien les cadres où ils évoluaient sont résistants. Le salut d'une pareille communauté ainsi que des villages groupés autour d'un foyer aussi parfaitement organisé est une chose assurée.

La situation des nôtres n'est pas partout aussi brillante. Là où ils ne sont qu'un tout petit nombre, comme en Colombie britannique, les nôtres sont fatalement destinés à se fondre dans le grand tout anglais. Les pères venus du Québec restent bien eux profondément attachés à la langue de leur pays d'origine. Mais les fils? Ils ne parlent plus ou presque plus le français. Il en est qui écor-

chent leur nom patronymique. D'autres le changent complètement. Peut-on les blâmer? Noyés comme ils le sont parmi des nationalités diverses si l'on veut, mais qui ont toutes l'anglais comme truchement, ils considèrent que leur nom et leur langue sont un "handicap" à leur succès. Et ils se défont de l'un et de l'autre sur l'heure. Les parents ont beau réagir, l'ambiance pèse trop. Ces constatations pénibles d'un abandon bien compréhensible par ailleurs ne laissent pas de nous faire songer. Nous pensions combien il eût été plus profitable pour les nôtres de renforcer, de grossir les groupes déjà existants plutôt que d'essaimer jusqu'à Victoria par petites poignées.

N'allons pas croire d'autre part que cette migration en bandes compactes fût venue à bout de toutes les difficultés. Là-bas plus que chez nous sans doute mais comme chez nous, il faut compter avec les races qui coudoient la nôtre, avec les religions aussi. On voudrait apprendre que dans la lutte pour la préservation de leur idéal catholique et français, les nôtres ont eu pour alliés ceux qui au moins priaient le même Dieu qu'eux, ceux qui faisaient au moins partie de la même Eglise, si d'un autre côté ils ne parlaient pas la même langue. Détrompons-nous. Certain clergé de notre religion, loin de nous aider là-bas, nous a, en douce, dépossédé de tout un groupe d'oeuvres que nous avons péniblement mises sur pied au prix de tous les sacrifices que doivent faire les pionniers. C'est ainsi qu'on nous a arraché entre autres choses Winnipeg, qu'on nous a enlevé, Régina. On nous dépossèderait de Gravelbourg d'ici une ou deux décades, il n'en faudrait pas être trop surpris.

Qu'importe! Les nôtres n'ont pas tout perdu. Ils tiennent encore bon quelque part. Aidons-les à s'enraciner plus profondément encore dans le sol manitobain, dans le sol albertain, puis en Saskatchewan, où les nôtres se battent si vaillamment pour la défense de leurs écoles. Pour cela ne leur ménageons jamais les sympathies qu'ils nous demandent de temps à autre et sous les formes les plus diverses. Il y a tout un champ où nous, du Québec, nous pouvons excellemment faire oeuvre de patriote. Les voyageurs de juillet dernier sont dorénavant tout acquis à cette oeuvre de survivance.

René GUENETTE

LES CONFERENCES POPULAIRES

L'ENQUETE DE NOTRE REVUE

Chicoutimi, 17 mars 1930

M. A. de la Rochelle
Montréal

Cher monsieur,

Mes occupations ne me permettent guère d'approfondir les besoins sociaux de notre peuple. A première vue, voici ce qu'il me semble :

1. C'est le clergé qui a fait le peuple canadien-français ce qu'il est, au point de vue de la religion et de la famille, qui est fondamental. C'est encore le clergé qui le maintiendra tel, avec l'aide du laïcat catholique, tel que le veut le Souverain Pontife; mais à condition de maintenir le contact entre eux deux. Il faut donc que vos conférenciers prêchent le chemin de l'église, l'assistance aux catéchismes paroissiaux, en particulier, car la science théorique et pratique du catéchisme baisse déplorablement, notamment en ce qui est de la justice, de l'autorité et de l'obéissance, de la modestie, de la saine et nécessaire économie, de l'éducation chrétienne dans la famille.

2. L'influence américaine, par son matérialisme, nous fait grand tort. Industrie américaine, sport américain, cinéma américain, modes américaines, publications américaines, nous sont grandement funestes par bien des côtés.

3. Deux instruments d'enfer, entre plusieurs autres, aux mains des agents du diable: l'alcool et les modes païennes féminines. A ce dernier point de vue, la femme qui élève ses fillettes dans l'impudeur est grandement coupable, sans parler de l'exemple criminel qu'elle donne à toutes ses filles, petites et grandes. L'homme, lui, est probablement trop faible à cet égard. Je comprends qu'il est débordé et que, pour la paix du foyer, il ferme souvent les yeux. Tout de même, il est le chef, et, en bien des cas, ne pourrait-il pas réagir et empêcher bien des excès et des scandales?

4. L'automobile, au point de vue des moeurs, est un autre détestable fléau, bien connu de tous.

5. Enfin, au-dessus de tous ces abus, le crime de la violation du dimanche, amené lui aussi dans notre pays par l'industrie à outrance et l'âpreté au gain.

6. Je vous confierai maintenant dans le tuyau de l'oreille, comme on dit, que des congrès, des clubs, des conférences, c'est bon, c'est excellent, mais pas trop n'en faut. Travail et étude plutôt. Il y a trop de parlottes et de vaines réunions. Pendant qu'on tire l'homme au club, même bon, la femme s'ennuie, car il est entendu que les garçons eux aussi sont sortis, et même les filles, hélas! Que devient la vie de famille avec cela? Un des premiers biens que vous devez prêcher, au point de vue *social*, c'est la vie en famille, *la veillée en famille* suivie de la prière. C'est justement une de nos meilleures traditions.

En résumé: l'église, le foyer, l'école, la belle simple vie de nos ancêtres qui nous a faits ce que nous sommes; voilà le nécessaire et l'urgent. La langue, j'en suis, mais le catéchisme d'abord, et la maison aussi.

X

P.-S. Lectures conseillées vivement: étude de l'admirable personnage de Sourzac, dans *Pierre Saintive* (Louis Veillot) notamment les ch. XXX et XXXIII. — *Dialogues socialistes, Libres Penseurs* (tome V., éd. nouv., Veillot) et tous les *Mélanges* (id.).



La femme et le Code civil

DANS un article précédent (1) nous avons examiné brièvement la question de la communauté de biens en regard des modifications que les dames voudraient y apporter.

Cependant leurs réclamations ne se bornent pas à ce chapitre du Code civil; elles sont d'une portée beaucoup plus générale comme on le verra.

Les femmes ont joué de la corde sensible relativement au salaire que la femme mariée amasse pour élever sa famille mais qu'un mari sans entrailles dissipe sans compter. L'une des plus grandes plaies sociales dans nos temps supposés modernes, c'est que la femme se voie parfois forcée de laisser le domicile conjugal pour travailler à l'extérieur, au grand détriment de la famille. Il ne s'agit pas du cas où une femme que son mari fait vivre convenablement sans cela, travaille pour s'acheter des objets de luxe, mais bien de celui où le mari malade ou ivrogne ne donne pas à sa famille un salaire dont elle a rigoureusement besoin. Si les époux sont séparés de biens, le salaire de la femme lui appartient en propre; mais dans le cas de communauté de biens, le salaire y retombe et parfois le mari indigne s'en empare et dissipe en un jour ce que sa femme a pu difficilement gagner en une semaine. C'est un cas lamentable auquel il faut remédier.

La réforme proposée aurait pour but de restreindre les pouvoirs du mari et sans enlever aux gains de la femme la qualité de biens de communauté, de lui en laisser la libre administration tant que dure la communauté de biens. Si le législateur déclare le salaire de la femme réservé, il y a danger que le mari profite de cette porte de sortie pour soustraire ses biens à ses créanciers et la loi ne peut sanctionner un moyen de fraude. De plus, comment celui qui transigera avec une femme sera-t-il convaincu que l'argent représente bien le salaire de la femme et non celui du mari? Les tiers prudents ne voudront donc pas transiger avec une femme sans que son mari n'apparaisse au contrat. La suggestion la plus pratique serait que la femme commune en biens puisse travailler, garder son salaire à titre de bien propre, l'administrer elle-même et cela sans avoir besoin de l'autorisation de son mari, mais seulement dans le cas d'abandon de

(1) Cf. *La Revue nationale*, vol. XII, p. 270 et suiv.

celui-ci ou de son refus ou incapacité de pourvoir aux besoins de sa famille.

Ceci nous amène naturellement à parler de l'incapacité légale de la femme mariée. La femme sous puissance de mari ne peut vendre ses immeubles, les hypothéquer, s'obliger ou intenter une action sans être autorisée par son mari ou à son défaut par la cour. C'est une mesure de protection pour elle-même et pour son mari. Cette restriction est basée: 1° sur l'obligation d'obéissance de la femme au mari; 2° sur la faiblesse et l'inexpérience naturelle de la femme. La puissance maritale ne serait qu'un vain mot, si à l'insu du mari et même contre son gré, la femme pouvait légitimement se mettre en relations d'affaires avec autrui et disposer ainsi de sa fortune selon son bon plaisir. Par ailleurs, la femme qui se marie cherche une protection dans le mariage et un guide dans l'époux qu'elle se choisit. La raison principale toutefois réside dans le fait que toute société même maritale, doit avoir un chef.

Certaines de ces dames réclament l'abolition de toute autorisation; d'autres demandent que la femme séparée de biens puisse disposer de ses meubles seulement sans autorisation; enfin toutes sont en faveur de l'autorisation judiciaire pour la femme séparée de corps.

La Commission est carrément opposée à la suppression de toute autorisation maritale; Elle recommande dispense d'autorisation pour disposition du mobilier par une femme séparée de biens et dispense de toute autorisation pour la femme séparée de corps, laquelle serait alors traitée comme si elle était veuve.

La question de la séparation de corps n'a pas échappé à l'œil scrutateur des dames. Elles demandent à ce sujet trois choses: 1° De laisser à la femme le choix de son domicile pendant le procès; 2° De ne plus distinguer parmi les causes de séparation entre l'adultère du mari et celui de la femme; 3° D'enlever à la réconciliation des époux l'effet de rétablir la communauté de biens.

Durant le procès en séparation de corps, la femme doit demeurer là où le juge le lui ordonne. D'ailleurs il ne le fait jamais sans lui demander son avis. De plus la femme demeure sous puissance de mari tant que l'instance n'est pas terminée et en l'occurrence le juge remplace le mari qui serait alors trop partial pour rendre une décision juste et équitable.

Au chapitre de la séparation de corps, le Code dit:— (Art. 187). Le mari peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de sa femme. (Art. 188) La femme peut demander

la séparation de corps pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il tient sa concubine dans la maison commune.

La faute de la femme est donc plus grave que celle de l'homme aux yeux de la loi. Cependant nos tribunaux ont depuis longtemps presque égalisé les situations en déclarant que la femme peut obtenir séparation de corps si le mari, sans lui imposer la présence d'une concubine, rend notoire sa propre inconduite et la honte de son épouse. L'on devrait ajouter à notre loi comme cause de séparation le scandale public des relations suivies du mari avec une étrangère.

Sous notre loi, les époux séparés de corps peuvent toujours se réunir et par là faire cesser les effets de la séparation. Le mari reprend dès lors tous ses droits sur la personne et les biens de son épouse, la communauté de biens si elle existait auparavant, est rétablie de plein droit et considérée pour l'avenir comme n'ayant jamais été dissoute.

Evidemment la loi doit tendre par tous les moyens à favoriser la réconciliation des époux séparés; mais si celle-ci donne au mari le droit de reprendre l'administration des biens de la femme, ceci peut prêter à de graves inconvénients. Il s'ensuit que la femme séparée de corps devra nécessairement, chaque fois qu'elle voudra faire une transaction, prouver que depuis le jugement de séparation aucune réconciliation ne s'est produite entre elle-même et son mari, ce qui, on le conçoit facilement, est une question aussi délicate qu'embarrassante pour la femme. Par ailleurs le retour de la femme dans la maison commune peut être une tentative sans réussite. D'un autre côté si la femme a acquis des biens durant la séparation, elle hésitera peut-être à en livrer l'administration à son époux et dès lors la loi empêchera la réunion au lieu de la favoriser. La commission suggère donc que la réconciliation ne donne pas à l'époux l'administration des biens de son épouse, quitte à celle-ci à y consentir volontairement par contrat notarié, si elle le désire.

Quels que soient les effets de la réconciliation, il est un miracle qu'elle n'opérera pas. Elle ne rendra jamais aux époux le respect mutuel qu'ils avaient l'un pour l'autre avant le procès et ne pourra que diminuer celui des enfants vis-à-vis de leurs parents, ce sera là le châtement des époux infidèles ou querelleurs.

Pour terminer cette question du mariage nous examinerons brièvement quatre autres demandes des femmes, à savoir: (A) Fixer à 14 ans pour les femmes et à 16 ans pour les hommes, l'âge du mariage. (B) Exiger le consentement de la mère avec celui du père;

(C) Rendre valide le mariage d'un homme avec la veuve de son frère; (D) Accorder à la mère des pouvoirs égaux à ceux du père.

L'article 115 du Code civil se lit comme suit: "L'homme avant 14 ans révolus et la femme avant 12 ans révolus ne peuvent contracter mariage." La Commission est d'avis que l'avance d'âge telle que suggérée serait une excellente chose, plus conforme à nos moeurs et identique aux prescriptions du droit canonique.

Dans les cas de mariage des mineurs le consentement des père et mère est nécessaire, mais dans le cas de désaccord, celui du père est suffisant. On demande que le mariage ne puisse se faire si la mère s'y refuse. Ce serait évidemment violer les lois les plus élémentaires de la puissance paternelle. Diviser cette puissance serait l'annuler, puisque dans le cas de désaccord un étranger serait appelé à décider une question de cette importance et qui plus que toute autre relève de l'autorité paternelle. Puisqu'il faut une décision, celui qui la prononcera doit être celui qui a, à la fois la force requise pour la faire accepter et le droit qui résulte de ses responsabilités à l'égard du bien-être de toute sa famille, comme le dit si bien le rapport des Commissaires.

Pour ce qui est de rendre valide le mariage d'un homme avec la veuve de son frère, rien ne s'y oppose. La femme a déjà le droit d'épouser le frère de son mari défunt. En accordant cette demande, cela reviendrait à dire qu'en ligne collatérale le mariage ne serait défendu qu'entre le frère et la soeur légitimes ou naturels.

Enfin pour terminer cet article déjà trop long, un mot simplement de quelques suggestions qui ne prêtent pas à discussion.

On demande de ne pas exclure les femmes de la charge de tuteur ou de curateur; aujourd'hui seules les femmes mères ou ascendantes en état de viduité peuvent aspirer à ces fonctions. Rien ne s'objecte à cette demande, sauf qu'une femme mariée ne pourrait les occuper que conjointement avec son mari, à cause des peines qu'encourent celles qui administrent mal les biens qui leur sont confiés.

Permettre à une femme d'être témoin à un testament solennel. Cette disposition fait partie de la loi française. Raison de discrétion? Pourquoi peuvent-elles être témoins dans des testaments faits sous d'autres formes, la forme anglaise, entre autres? D'ailleurs est-ce que beaucoup d'hommes ne sont pas des femmes sous le rapport de la discrétion? Toutefois il faudrait mettre une clause dans la loi en vertu de laquelle le mari et la femme ne pourraient être témoins au même testament.

Faire consigner aux registres des actes de mariage si les époux ont fait un contrat de mariage et devant quel notaire. Ce serait une source de renseignements précieuse pour ceux qui font des transactions immobilières. La parole est à Messieurs les Curés, dont les registres sont déjà chargés de renseignements marginaux et qui peut-être refuseraient d'ajouter cette référence même dans l'intérêt public. Qui d'ailleurs songerait à les en blâmer?

La dernière réforme préconisée consisterait à étendre le sens du mot absence dans notre loi au cas de simple éloignement. Absent, légalement parlant signifie "disparu de son domicile sans que l'on ait aucune nouvelle de son existence." Si une femme veut conclure une affaire pressante tandis que son mari est en voyage et non présent par conséquent incapable de donner son autorisation, le juge pourrait alors suppléer à ce manque d'autorisation maritale en l'accordant lui-même sur preuve du bien fondé des allégués.

Tel est l'exposé succinct des demandes formulées par les comités féminins. Comme nous l'avons fait remarquer toutes ne sont pas d'accord sur les mêmes points et la Commission a dû dans certains cas porter un jugement de Salomon.

Comme conclusion de ces deux articles sur la législation féminine, nous nous contentons de livrer à nos lecteurs ce grand principe du Code civil, "le mari doit protection à sa femme; la femme obéissance à son mari". C'est en méditant ces mots que les dames se rendront compte de la justesse des jugements de la Commission. Nous ne pouvons mieux conclure qu'en citant les mots qui terminent le mémoire présenté à la Commission par l'*Association du Notariat Canadien*:—"Ces questions juridiques n'intéressent pas seulement une classe, mais bien toute la société. Comme notaires nous ne pouvions pas ne pas nous y intéresser. Nous les avons étudiées consciencieusement sans prévention ni parti pris, loyalement et avec impartialité. Il nous a semblé qu'en faisant ce travail nous ne faisons que remplir notre rôle et accomplir un devoir professionnel."

Wilfrid DESCHENES, notaire

Quels provinciaux nous sommes!

LES Canadiens français sont chatouilleux et avec raison quand il s'agit de la langue ancestrale. C'est une des plus belles qui aient fleuri sur des lèvres humaines. Ils l'ont gardée envers et contre tous, certaines générations au prix de sacrifices bien lourds, sanglants même. Langue des découvreurs, des pionniers, des fondateurs de villes, des missionnaires, des martyrs, Sa Majesté la langue française, à toi notre amour, notre vie, notre sang et parfume notre bouche jusqu'à ce qu'elle exhale notre dernier soupir! C'est un beau couplet patriotique et qui se prête à des trémolos bien sentis.

Qui ne regimberait contre l'insulte d'unilingues bornés, juste assez polyglottes pour dire "oui, oui" et qui ne bondirait quand des baragouineurs d'anglais nasillard et de "slang" américain affichent leur mépris pour le "French Canadian patois"? La muflerie de certains Français ou faudrait-il dire leur dangereuse franchise? allume aussi sur nos joues le feu d'une sainte colère. Quoi, nos cousins sont les propagateurs de l'odieuse légende dont nous souffrirons encore quand cinquante générations de primaires infatués auront tour à tour conduit leur nullité au tombeau? Nous nuire comme le Dr Drummond par étourderie, par une sévérité sans clairvoyance, par incompréhension, par intérêt, hélas!

Nos compatriotes n'entendent pas raillerie sur le chapitre et chez une minorité pareille à une citadelle investie, cet amour-propre sourcilieux est certes légitime. Qui s'y frotte, s'y pique. L'étranger l'a appris à ses dépens. Nos concitoyens des provinces anglaises ménagent de plus en plus nos susceptibilités à cet égard. Quant à nos cousins de France, ils ont depuis longtemps réparé et au delà les incartades de quelques individus. La France officielle prodigue à son ancienne colonie les témoignages éclatants susceptibles d'éclairer l'ignorance et de désarmer la mauvaise foi. Peut-être faudrait-il nous plaindre de l'excès contraire. On nous fait la cour, on nous flatte. Les "Canayens" pourris de paresse et bouffis de vanité finiront par croire que c'est arrivé. "C'est nous qui sont les princesses". La Laurentie est la Touraine, Montréal est un Paris un peu moins cosmopolite et un peu plus raffiné et l'Académie siège chez nous vraiment chez elle en plein janvier boréal. La moindre critique sur notre parler paraîtra sacrilège et bien en a pris à Constantin Weyer de

ravaler dans "Un homme se penche sur son passé" ses désobligeants commentaires de "Manitoba". Il aura probablement reçu quelque mornifle d'un lecteur canadien. Pour quelques plaisanteries tout à fait anodines sur la neige, dans sa pièce "Siegfried", Giraudoux n'a-t-il pas reçu une lettre d'une Canadienne qui l'accusait "de manquer de patriotisme"? Adorable candeur! Quels provinciaux nous sommes! Il ne débarque plus un Français sans qu'un reporter aille lui demander d'un air grave si nous parlons vraiment le français. Et le Français prévenu donne, sans extérioriser son sourire intérieur, la réponse attendue. Trémoussements d'aise dans le troupeau meuglant des primaires.

Pleins d'indulgence envers nous-mêmes, il n'est pas étonnant que nous remarquions à peine l'absence d'une élite. Nos hommes de profession parlent la plupart comme des paysans et nos étudiants comme des fils d'ouvriers. Le laisser-aller est général. Mais la chose la plus renversante et la plus comique, c'est l'attitude du public des faubourgs. Plus la prononciation est cocasse, plus le français ressemble à un jargon, à une caricature, plus les gens trouvent ça drôle. Les pitres qui jouent les revues ou les comédies grossières imitées du "burlesque" américain vous soufflètent la langue française à tour de bras et les auditeurs se tordent. Ils ne semblent pas se rendre compte que le ridicule de ce baragouin immonde éclabousse leur race. Parlent-ils donc un français impeccable pour que le soupçon de les ranger parmi les rustres du Dr Drummond incarnés sur la scène par des bouffons en vogue n'effleure aucun esprit? Qu'en pense l'étranger fourvoyé dans ces bouis-bouis? Quel exemple pour la jeunesse! A quoi bon des écoles, des Sociétés du bon parler français, quand des bateleurs font recette à insulter deux ou trois fois par jour la beauté sacrée du français?

Un peu moins de servilité ou de susceptibilité quand il s'agit des autres, et un peu plus de sévérité envers nous-mêmes et de dignité personnelle. Avant de cingler les insulteurs d'ailleurs, donnons les verges aux insulteurs d'ici. Le public a autant besoin de censure que le théâtre.

Jules LEDOUX

IN MEMORIAM



Joseph-R. POIRIER

Il mourut de la mort du juste, le 8 décembre 1930, en la fête de l'Immaculée Conception.

M. Poirier naquit à Montréal le 21 juin 1875. Il reçut son instruction et sa première formation aux écoles paroissiales Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde.

Il mena une vie laborieuse et féconde; toute consacrée à sa famille, aux organisations paroissiales et aux oeuvres nationales.

Il fut secrétaire-archiviste de la cour Chénier, numéro 1551, de l'Ordre indépendant des Forestiers pendant vingt-huit ans. Cette cour comptait plus de 800 membres; il fut aussi secrétaire-archiviste de la cour Saint-Joseph, numéro 248, du même Ordre pendant vingt ans. Il était Discret du Tiers-Ordre de saint François pour la paroisse de Sainte-Cunégonde et fut élu membre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal au congrès du 12 mars 1925. Il s'y distingua, jusqu'à l'épuisement de ses forces, par la droiture de ses vues, par son clair jugement et par son ardent patriotisme.

Les membres du Conseil général, en témoignage d'estime pour leur collègue, votèrent des honoraires de messes pour le repos de son âme, firent déposer une couronne de fleurs sur son cercueil et allèrent au grand complet réciter le chapelet auprès de sa dépouille mortelle.

Le jour de ses funérailles, ils suivirent avec les parents et des centaines d'amis le corbillard que précédait la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste, portée par un des membres de la section Iberville dont M. Poirier faisait partie.

A son épouse, à ses enfants, à sa mère, à ses frères et soeurs, la Revue nationale offre l'expression de ses plus sincères condoléances.

La DIRECTION

BIBLIOGRAPHIE

L'Almanach de la langue française

Grâce à l'initiative de M. Albert Lévesque, éditeur, l'élite canadienne-française a désormais un almanach qui semble convenir à ses goûts et à ses besoins. Il réunit certes des qualités qui captivent l'attention. Vigueur de synthèse, originalité de conception et d'expression, clarté de division, substance documentaire, variété et utilité des renseignements, choix des illustrations, toilette typographique, rien n'est laissé au hasard, tout révèle le souci de l'ordre, de la personnalité, de la distinction.

L'almanach est d'abord entièrement rédigé par M. Lévesque lui-même et les illustrations, au nombre de soixante, fournies par un seul artiste, M. Arthur Lemay, "Offrir à l'élite de chaque classe sociale, un document qui résume et reflète leurs idées et leurs gestes, leurs soucis et leurs espérances, leurs luttes, leurs défaites et leurs conquêtes, voilà le dessein que j'ai poursuivi".

Pour atteindre son but l'auteur fournit un résumé substantiel de TOUTES les activités dominantes de l'année religieuse, sociale, nationale, politique, économique, scientifique, artistique, littéraire et scolaire au Canada français. Une série d'articles répond à la question: "Si j'étais... apôtre? sociologue? patriote? premier ministre? économiste? savant? artiste? littérateur? et éducateur? Dans chaque section, M. Lévesque esquisse la silhouette de deux compatriotes dont les faits ou gestes de l'année méritent d'être soulignés et l'artiste Lemay accompagne chaque figure d'un croquis stylisé selon le procédé moderne.

Enfin, on trouve, à la fin du volume, outre le "coin de l'éditeur," un fameux *Bottin national* d'une quarantaine de pages et un *Bottin d'annonceurs*, agrémenté d'un *concours d'annonces*, très alléchant.

Bref, l'*Almanach de la langue française* 1931, marque un réel progrès sur l'édition antérieure, constitue le vade-mecum indispensable de toute notre élite; membres du clergé, professeurs d'Université, éducateurs, éducatrices, professionnels, hommes d'affaires, hommes politiques, jeunesse étudiante, etc....

Ce volume, format 5x7½, 256 pages, 60 illustrations, couverture en couleurs, ne se vend que .25 sous l'unité, \$2.40 la douzaine, \$17.50 le cent chez l'éditeur et dans toutes librairies.

Nos chefs de sections et de comités régionaux

SECTIONS	PRESIDENTS	SECRETAIRES
1—Duvernay	Victor Morin 57, rue St-Jacques O. Tél: MArquette 1676	J.-L.-H. Ouimet 55, rue St-Jacques O Tél: HArbour 2185
2—Immaculée-Con- ception	J.-P. Lacroix 4340, rue Fabre Tél: AMherst 3666	Joseph Saint-Hilaire 4105, rue Papineau Tél: CHerrier 7174
3—Montcalm	Pierre Déziel 1497, rue Wolfe Tél: CHerrier 9460	Lucien Robiliard 550, rue de la Visitation
4—Notre-Dame	Léopold Austin 424, rue Saint-Sulpice Tél: ATlantic 1902-W	C.-A. Shaffer 4661, rue des Erables Tél: AMherst 5312
5—Etienne - Parent ..	Joseph-S. Léveillé 7208, r. Henri-Julien Tél: CALumet 7755	Victor-W. Meek 242, r. de Castelnau Tél: CALumet 6176
6—Dollard	Joseph Boileau 4338, rue Fabre Tél: MArquette 3052	Avila Lépine 4216, rue des Erables Tél: AMherst 1204
8—Saint-Edouard .. .	A.-B. Doray 6949, r. Saint-Denis Tél: CALumet 4929	Adolphe Pelletier 6380, r. de Ch'briand Tél: CRescent 6708
11—Champlain	J.-H. Depelteau 2113, rue S.-Cath. E. Tél: CHerrier 4509	Georges Caron 1689, rue Iberville Tél: CHerrier 2429
13—Saint-Jean-Bap- tiste	J.-L.-A. Charbonneau 482, rue Rachel est Tél: BELair 3356	J.-Emile Bernier 4215, rue de Berri Tél: FRontenac 9101
15—Jacques-Viger .. .	G.-A. Dumont 4532, rue Saint-Denis	Paul LaRocque 4224, rue Adam Tél: CLairval 8264
17—Iberville	Arthur Tremblay 2115, rue Delisle Tél: WIlbank 3201	J.-Eugène Bélanger 2340, rue Workman Tél: WIlbank 4404
18—S.-Enfant-Jésus ..	P.-E. Rouillier 5288, rue Waverley Tél: CRescent 9260	R.-J. Simard 5037, r. Henri-Julien
19—LaFontaine	Janvier Coupal 1104, rue Robin Tél: FRontenac 2974	Arthur Paulet 1676, rue Beaudry Tél: CHerrier 8923
21—Longueuil	J.-O. Moquin 139, r. Saint-Thomas Longueuil, P. Q. Tél: MArquette 6608	J.-René Corbeil 29, rue Le Moyné Longueuil, P. Q.
22—N.-Dame du Très Saint -Sacrement	J.-O. Pineault 466, du Mt-Royal E. Tél: BELair 4656	Jacques Fournier 1004, du Mt-Royal E. Tél: FRontenac 6951
25—Papineau	Joseph Gagné 1560, de Montigny E. Tél: CHerrier 1617	Edouard Pharon 1830, avenue Malo Tél: AMherst 8589
26—Notre-Dame-de- Grâces	Louis Viens 4173, ave. Northcliffe Tél: WAlnut 1628-F	Gustave Bernier 3859, boul. Décarie Tél: WAlnut 0055

31—Verdun	Louis-Marie Gagnon 894, rue de l'Eglise Tél: PLateau 5151	Emile Drouin 3786, rue Evelyn
32—Saint-Nicolas .. .	Louis Pouliot 10639, rue Laverdure Tél: HARbour 5035	J.-B.-Raoul Daoust 10832, r. Saint-Denis Tél: DUpont 1401
34—Saint-Jacques .. .	J.-R. Limoges 1741, r. Saint-Hubert Tél: FRontenac 3837	Eugène Dubuc 1588, r. S.-Christophe Tél: CHERrier 9225
36—Louis-Hébert .. .	Dr P.-P. Renaud 1455, rue LaFontaine Tél: AMherst 7025	Donat Therrien 1859a, rue Champlain Tél: AMherst 9449
37—Saint-Denis	F.-S. Mackay 372, blvd St-Joseph E Tél: BELair 7562	Hector Charette 8379, rue Saint-Denis Tél: DUpont 2919
39—Sault-au-Récollet	J.-E. Foucault 720, boul. Gouin est Sault-au-Récollet Tél: DUpont 4304	Paul Caron 10886, m'ée S.-Michel Sault-au-Récollet Tél: HARbour 0281
40—Père Marquette ..	Georges Provost 1437, rue Joliette	R. Tardy 1653, rue Joliette Tél: CLairval 2462
42—S.-Louis-de- France	Dr Henri Dorval 3658, rue Saint-Denis Tél: HARbour 0405	Alphonse Nobert 1009, rue Napoléon Tél: FRontenac 1273
44—N.-Dame-du-Per- pétuel-Secours .. .	Rodolphe Dagenais 6087, boul. Monk Tél: FITzroy 2838	J.-A. Lespérance 2365, rue Jolicoeur Tél: FITzroy 7212
46—De Salaberry .. .	Ed. Macaet 2513, rue Wurtele Tél: CHERrier 5523	L. Laperrière 5083, rue Brébeuf Tél: FRontenac 1214
47—Saint-Clément .. .	C.-J. Arcand 1658, rue Théodore Tél: CLairval 1037-M	A. Chartrand 1474, rue Viau Tél: CLairval 2327
52—Saint-Stanislas ..	J.-E. Lefrançois 1310, rue Gilford Tél: AMherst 1397	J.-H. Tardif 5053, rue Ch.-Cclomb Tél: BELair 5020-W
54—Saint-Charles .. .	Elphège Cromp 2636, r. Manufacture Tél: WILbank 9234	O. Harnois 1977, rue Centre Tél: WILbank 6036
56—N.-Dame-de-la- Paix	W. Jourdenais 3557, rue Ethel Tél: YORk 4609-W	R. Lauzon 3417, rue Gertrude Tél: YORk 5933-W
58—Saint-Henri	J.-B.-A. Cusson 3935, rue St-Antoine Tél: WILbank 3582	Maurice Cusson 266, r. S.-Jacques O. Tél: HARbour 8838
59—Saint-Joseph	Antoine Guyot 541, rue Chatham Tél: WILbank 8511	G. Lamarre 782, rue Richmond Tél: WILbank 8538
61—Saint-Paul	Z. Legault 5618, rue Angers Tél: FITzroy 9809	J.-A. Rivet 1856, rue de l'Eglise
62—Saint-Pierre- Claver	Eugène Côté 2160, r. Saint-Jérôme Tél: AMherst 5538	Solyme Cabana 4875, rue de Lorimier Tél: AMherst 7231
66—Maisonneuve	Dr A.-L. LaRose 4103, r. Ste-Cath. E. Tél: CLairval 3911	Ernest Gauthier 1485, ave de la Salle Tél: CLairval 2726

- 67—Bourget I. Nantel
1816, Sherbrooke E.
Tél: AMherst 8510
- 68—S.-Vincent-Ferrier Léopold Favreau
8049, rue Saint-Denis
Tél: CALumet 3659
- 70—Préfontaine E. Charbonneau
2218, rue Nicolet
Tél: CLairval 5992
- 71—F.-X. Garneau A.-G. Bélisle
7568, de C'teaubriand
Tél: CALumet 9142-F
- 74—S.-Jean-Berchmans H. Lafleur
5923, rue Chabot
Tél: CALumet 8621-J
- 76—Nativité d'Ho-chelaga Maurice Tessier
2051, rue Moreau
Tél: FRontenac 1764
- 77—Sainte-Philomène Francis-A. Gagnon
5532, — 5e avenue
Rosemont
Tél: CHerrier 3226
- 78—Acadie Georges Goguen
3748, rue Adam
Tél: AMherst 1135
- 79—Saint-Arsène A. Cousineau
7353, de Normanville
Tél: CALumet 4749-J
- 80—S.-Jean-de-la-Croix Magnus Poirier
6603, r Saint-Laurent
Tél: CRescent 5700
- 81—Desnoyers L.-A. Germain
5551, r. St-Jacques O.
Tél: WALnut 5645
- 82—Sainte-Claire Osias Hébert
8275, rue Marseille
Tél: CLairval 0233
- 83—S.-J.-Bte-de-la-Salle H.-O. Borduas
2196, rue Desjardins
Tél: CLairval 1969-M
- 85—S.-Sacrement de Lachine J.-E. Valley
103, — 2e avenue
Lachine, P. Q.
Tél: 1054-W
- 86—Saint-Lambert ... O. Meloche
74, rue Saint-Denis
Saint-Lambert, P. Q.
Tél: 567
- 87—S.-Paul-de-la-Croix D. Parizeau
10566, bld des Ormes
Tél: DUpont 2253
- 88—Saint-Marc J.-W. Ouimet
2548, r. Beaubien E.
Tél: CALumet 8242
- 89—S.-J.-Bte-Vianney Henri Houle
6594, — 25e avenue
Rosemont
Tél: CLairval 5275-J
- J.-O. Boivin
1810, rue de Lorimier
Tél: AMherst 9018
- J.-Clément Girard
375, rue Jarry
Tél: CALumet 5625-F
- B. Charbonneau
2214, rue Nicolet
- Roméo Papineau
7643, r. Saint-André
Tél: CALumet 7997
- J.-A. Guérin
1988, boul. Rosemont
- Léo Guindon
3404, rue Ontario E.
- J.-A. Lemieux
5558, — 5e avenue
Rosemont
Tél: CHerrier 3811
- Roland Richard
8577, rue Drolet
Tél: DUpont 1449
- G.-A. Martel
6799, rue Ch.-Colomb
Tél: CALumet 0316-W
- L. Rémillard
6743, rue St-Laurent
Tél: CRescent 0672
- E. Nadeau
918, Ste-Marguerite
Tél: WEstm. 0087-W
- Georges Gougeon
699, rue Desormeaux
Tél: CLairval 3581-F
- Phidime Bazinet
2357, r. Bourbonnière
Tél: CLairval 1953-M
- J.-H. Constant
98, — 3e avenue
Lachine, P. Q.
- M. Cossette
18, rue Lorne
Saint-Lambert, P. Q.
Tél: HARbour 2028
- B. Bédard
10562, bld des Ormes
Tél: DUpont 1615
- O. Labelle
6582, — 2e avenue
Rosemont
- Lucien Turcot
6800, — 24e avenue
Rosemont
Tél: CLairval 3273-F

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| 90—N.-Dame-des-Anges | Azarias Langevin
2261, boul. Gouin O.
Cartierville
Tél: BYwater 1193 | G.-P. Bélair
2274, boul. Gouin O.
Cartierville
Tél: BYwater 1200 |
| 92—Ste-Madeleine .. . | J.-L.-A. Grenier
48, rue Marsolais
Tél: ATLantic 1168 | J.-Z. Gauthier
1308, rue Van Horne
Tél: ATLantic 7820 |
| 94—Jacques-Cartier .. | J.-M. Richard
11762, r. du Bois de
Boulogne
Bordeaux
Tél: BYwater 0378 | N. Duval
12132, r. du Bois de
Boulogne
Bordeaux
Tél: BYwater 0632 |
| 95—St-François-Solano | A. Therrien
5061, r. Jeanne d'Arc
Tél: CLairval 7412-M | Emile Fournier
5715, r. Jeanne d'Arc
Tél: CLairval 8102-J |
| 96—Saint-Irénée | O. Denis
3067, rue Workman
Tél: WIlbank 2068 | P. René de Cotret
159, rue Selby
Tél: WIlbank 0801 |
| 97—Saint-Zotique .. . | René Charbonneau
360, rue du Parc
Geo.-E.-Cartier
Tél: WEstm. 2860 | Paul Cloutier
550, rue Therrien
Tél: WEstm. 9061-W |
| 98—S.-Pierre-aux-Liens | H. Saint-Amour
380, r. Saint-Jacques
Ville St-Pierre, P.Q.
Tél: WAlnut 6923-W | H. Martin
144, — 3e avenue
Ville St-Pierre, P.Q.
Tél: WAlnut 8332-J |
| 99—S.-Octave de Mtl-Est | L.-Arthur Pauté
11462, r. N.-Dame E.
Montréal-Est
Tél: Pte-aux-Trem-
bles 119 | J.-Emery Coderre
11180, r. N.-Dame E.
Montréal-Est
Tél: Pte-aux-
Trembles 29 |
| 100—Saint-Viateur .. . | Ernest Tétreau
246, ch. S.-Catherine
Tél: ATLantic 0983 | Lionel Leroux
32, rue Roskilde
Tél: HARbour 3606 |
| 101—S.-Léon de Westmount | Joseph Hurtubise
417, avenue Roslyn
Tél: WEstm. 1298 | Olivier Décary
364, ave Kitchener
Tél: FITzroy 1554 |
| 103—Sts-Anges de Lachine | Hector Martin
5a, chemin La Salle
Lachine, P.Q.
Tél: 62-J | Victor Dupuis
1a, chemin La Salle
Lachine, P. Q.
Tél: 1475 |
| 104—Saint-Etienne .. . | Georges Lussier
6042, rue Ch.-Colomb
Tél: CALumet 0360-J | J.-L. Thérien
5759, rue Boyer
Tél: CALumet 6886 |
| Comité régional du Nord | A. Cousineau
7353, r. de Norman-
ville
Tél: CALumet 4749-J | H. Lafleur
5923, rue Chabot
Tél: CALumet 8621-J |
| Comité régional de l'Est | Dr Armand Hay
3613, r. Ste-Cathe-
rine est
Tél: CLairval 5948 | Adjutor Perron
1228, r. Maisonneuve
Tél: CHerrier 2761 |
| Comité régional de l'Ouest | Hervé Primeau
283, rue Vinet
Tél: WIlbank 5732 | P. René de Cotret
159, rue Selby
Tél: WIlbank 0801 |
| Comité régional du Centre | Dr A.-A. Lefebvre
3932, rue du Parc
LaFontaine
Tél: FRontenac 4954 | J.-L.-A. Charbonneau
482, rue Rachel E.
Tél: BELair 8956 |

Sommaire du Tome XII

ANNEE 1930

JANVIER

Vers une nouvelle étape	Alphonse de la Rochelle	5
Les fondateurs de nos collèges	Abbé Lionel Groulx	7
La gloire du travail	Albert Ferland	12
Le Canada et la politique internationale.....	Jean Bruchési	14
Sous les marronniers du Luxembourg.....	René Guénette	21
Soyons le nombre	Alexandre Dugré, S.J.	24
Idées, faits et glanes.....	A. de la R.	26
Bibliographie	***	29

FEVRIER

Esprit de discipline dans les oeuvres sociales.....	Abbé F. Charbonnier	37
Un coin de la province française.....	René Guénette	40
Servons-nous du français aux douanes.....	Hermas Bastien	43
Les héros inconnus.....	Blanche Lamontagne-Beauregard	45
La musique et le point de vue national.....	Eugène Lapierre, D.M.	48
Civilisation en enfance.....	Julien Royat	52
Bibliographie	***	56
Les besognes urgentes	Abbé Emile Lambert	57
Nos chefs de sections et de comités régionaux.....	***	58

MARS

Congrès du 13 mars 1930. — Rapport de M. Guy Vanier, C.R.....		69
Toujours la Jeunesse.....	Hector Lalonde	82
Congrès du 13 mars 1930. — Rapport de M. J.-Albert Bariteau.....		85
Publications de la S.S.J.B. de Montréal.....	***	92

AVRIL

Le dimanche	Abbé Emile Lambert	101
Le vieux fort de Chambly.....	Gérard Malchelosse	102
Une grande Canadienne française.....	Hermas Bastien	106
Les héros inconnus (suite).....	Blanche Lamontagne-Beauregard	109
La chose publique et l'Université.....	Jean Bruchési	113
Rouge-blanc-rouge.....	Roger du Vernay	116
Bibliographie	***	126

MAI

Le traitement de la minorité dans Québec	Abbé Lionel Groulx	133
Les héros inconnus (fin).....	Blanche Lamontagne-Beauregard	140
La formation classique et les affaires	Harry Bernard	143
Dans l'Alberta ensoleillée	Rodolphe Laplante	148
Frédéric Mistral	Jean Bruchési	151
Concours littéraire	***	157
Concours de l'Action canadienne-française.....	***	158

JUIN-JUILLET

Notre fête nationale. — Message du Président général.....	Guy Vanier	165
Programme général de la fête nationale.....	***	166
Milieux étudiants français	René Guénette	167
L'Épargne automatique.....	Roger du Vernay	172
Les conférences populaires — L'enquête de notre revue		
.....	Alphonse de la Rochelle	178

Réponses de M. Raymond Tanghe, M. l'abbé Aimé Labrie, M. Léo Pelland, M. le sénateur F.-L. Béique, S. G. Mgr Béliveau, M. Frédéric Pelletier, Mgr L.-A. Pâquet	180
Le Carillon-Sacré-Coeur	*** 187
Le chant du drapeau	*** 189

AOUT-SEPTEMBRE

La fête des Provinces françaises	Jules Ledoux 197
Les conférences populaires. — L'enquête de notre revue.	
Réponses du R.P. P.-E. Farley, C.S.V., M. l'abbé Edouard Beaudoin, M. l'abbé Cyrille Gagnon.....	200
Notre fête nationale:	
Monument Vauquelin — Feu de la Saint-Jean — Messe solennelle — Cortège historique — Réception et goûter — Feu d'artifice — La fête dans les sections	Alphonse de la Rochelle 205
Aux souscripteurs de la fête nationale.....	J.-V. Desaulniers..... 220

OCTOBRE

La Semaine missionnaire de Montréal	Abbé Elie-J. Auclair 229
L'Individualisme révolutionnaire.....	Pierre Sergine 232
Les conférences populaires — L'enquête de notre revue	
Réponses de MM. Alfred DesRochers et Jean-Charles Magnan.....	241
Pèlerinage à la Réparation	P. Louis, O. M. Cap. 244
Les activités de la Société:	
Concours d'histoire du Canada — Foyer catholique Hongrois — Canonisation des martyrs canadiens — Concours entre les sections — Promenade historique (Sault-au-Récollet).....	Alphonse de la Rochelle 248

NOVEMBRE

De l'Esprit civique	Abbé Elie-J. Auclair 261
La Musique canadienne	Eugène Lapière, D.M. 265
La femme et le Code civil.....	Wilfrid Deschênes, N.P. 270
La vieille horloge	Blanche Lamontagne-Beauregard 274
Les conférences populaires — L'enquête de notre revue:	
Réponses du R. F. Alexis, O. M. Cap., et de H.-D. Saint-Jacques—	277
"Scènes de la vie future"	Paul Ledoux 281
Les activités de la Société:	
Le 175ième anniversaire de la dispersion des Acadiens — Concerts publics — En l'honneur des Louisianais	Alphonse de la Rochelle 282

DECEMBRE

Le Glossaire du Parler français au Canada	Abbé Elie-J. Auclair 293
"Nous avons fait un beau voyage".....	René Guénette 298
Les Conférences populaires — L'enquête de notre revue.....	303
La femme et le Code civil (suite et fin).....	Wilfrid Deschênes 305
Quels provinciaux nous sommes!.....	Jules Ledoux 310
In Memoriam — Joseph-R. Poirier	La Direction 312
Bibliographie — L'Almanach de la langue française.....	313
Nos chefs de sections et de comités régionaux	314
Sommaire du Tome XII	318



LONGÉVITÉ

Le vieillard indigent dit avec raison: — Ces tracas d'argent me font mourir.

Qui va nier alors que nos rentes viagères, par la régularité de leur distribution, garantissent une vieillesse heureuse et tranquille, et prolongent ainsi la durée de la vie?

CAISSE NATIONALE D'ECONOMIE

SOCIÉTÉ DE RENTES VIAGÈRES

55, St-Jacques O. — MONTREAL — HARBOUR 2185

Votre EXECUTEUR TESTAMENTAIRE



VOUS n'accableriez pas votre épouse du fardeau d'administrer vos biens pendant votre vie. Alors pourquoi lui faire courir le risque d'administrer votre succession? Votre exécuteur logique, c'est la

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

55, rue Saint-Jacques ouest, 55

MONTREAL

— — —

HARBOUR 2185

COMITES PERMANENTS
DE LA
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
1930-1931

**COMITE DE REGIE ET DE PLACEMENT DE LA CAISSE
NATIONALE D'ECONOMIE ET DE LA CAISSE
DE REMBOURSEMENT**

Président: M. Guy VANIER

Secrétaire-trésorier: M. J.-Albert BARITEAU

Membres: MM. Aimé PARENT, J.-Ovila MOQUIN, Alphonse PHANEUF

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DU
MONUMENT NATIONAL**

Président: M. Ernest-J. BROSSARD

Membres: MM. Guy VANIER, J.-Albert BARITEAU, J.-A. BERNIER,
Louis POULIOT.

COMMISSION D'ETUDE

Président: M. V.-Elzéar BEAUPRE

Membres: MM. Olivier MAURAUULT, p.s.s., Ernest-J. BROSSARD,
J.-Alfred BERNIER, Alphonse PHANEUF, Maurice
TESSIER.

COMITE DES COURS ET PUBLICATIONS

Président: M. Alphonse PHANEUF

Membres: MM. V.-Elzéar BEAUPRE, J.-Albert BARITEAU, J.-Ovila
MOQUIN, Louis POULIOT, Maurice TESSIER.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE**

Président: M. Victor MORIN

1er vice-président: M. Guy VANIER, c.r.

2e vice-président: M. J.-Victorien DESAULNIERS

Membres: MM. Charles LAURENDEAU, V.-Elzéar BEAUPRE, Justi-
nien PELLETIER, Aimé PARENT, Ernest-J. BROS-
SARD

Directeur-gérant: M. J.-Victorien DESAULNIERS

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE COLONISATION**

Président: M. Jules de SERRES

Vice-président: M. Rodolphe LANGEVIN

Secrétaire: H. Henry L.-AUGER

Membres: MM. V.-Elzéar BEAUPRE, gérant, Oscar GATINEAU, Al-
phonse HARDY, L.-M. CORNELLIER, J.-Ovila MOQUIN.

COMPLIMENTS
DE LA
BRASSERIE DOW
ET DE LA
BRASSERIE DAWES

"NATIONAL BREWERIES LIMITED"